

## Démarche à suivre pour devenir pilote prioritaire B 2.

Vous souhaitez devenir pilote prioritaire B2 vous devez suivre la démarche suivante,

- Faire parvenir une lettre de motivation, ainsi que votre palmarès ou expérience de pilotage à partir du 01 janvier 2018 et avant le dernier jour calendaire de janvier 2018 expliquant votre désir de participer à l'ensemble du Championnat de France 2018 à l'adresse suivante :

**OFAC** Mme France Moreau  
36, rue de la Grenadière  
86360 Chasseneuil du Poitou

- Votre courrier devra être accompagné d'un chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de 1200 €.
- **Attention c'est un contrat que vous passez avec la FFSA**

La commission terre Auto cross et Sprint car à la FFSA décidera de la suite à donner à votre demande d'engagement en validant ou non celui ci.

En cas de non participation à une épreuve conformément à la réglementation 2018, vous devez **IMPERATIVEMENT** annuler votre engagement auprès de l'Ofac (par courrier ou mail pas par téléphone) au plus tard l'avant dernier mercredi de chaque épreuve **à l'adresse ci-dessous**. Dans tous les autres cas, et au-delà de cette date, l'engagement sera automatiquement validé et acquis à l'Ofac. La commission terre FFSA se prononcera sur votre caution de 1200 €.

Adresse pour annuler votre engagement au plus tard **l'avant dernier mercredi** de chaque épreuve : [engagements.ofac@gmail.com](mailto:engagements.ofac@gmail.com)

Ou **OFAC** Mme France Moreau  
36, rue de la Grenadière  
86360 Chasseneuil du Poitou

PS : Merci d'indiquer votre adresse mail valide afin de pouvoir communiquer principalement de cette façon.

Le groupe de travail Engagements OFAC



Je soussigné Nom

Prénom

Reconnais avoir pris connaissance des dispositions ci-contre et accepte la réglementation FFSA 2018.

Pour rappel les absences pour motif de panne de véhicules de transport ou de casse moteur ne seront pas prises en compte. En cas de problème de santé un certificat médical devra être fourni.

Signature du concurrent ou de son représentant en cas de pilote sous tutelle.